

ANNEXE BULLETIN D’INSCRIPTION

LES AIDES POSSIBLES

Saison 2023/2024

**PASS’SPORT**

Qui sont concernés ?

* Les licenciés nés entre le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017, bénéficiaire de l’ARS (6 à 17 ans révolus)
* Les licenciés nés entre le 1er juin 2003 et le 31 décembre 2017, bénéficiaire de l’AEEH (6 à 19 ans révolus)
* Les licenciés nés entre le 16 septembre 1992 et le 31 décembre 2007, bénéficiaire de l’AAH (16 à 30 ans)
* Les licenciés étudiants (sans limite d’âge) qui justifient être bénéficiaires d’une bourse sur critères sociaux de l’enseignement supérieur pour l’année universitaire 2023 - 2024

Montant de l’aide : 50€

Les familles concernées par le dispositif recevront un mail du Ministère de l’Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, durant le mois d’août 2023.

Aide déduite du montant de l’inscription sur remise du mail comportant le code personnel.

**TOUS EN CLUB**

Qui sont concernés ? Les Val de Marnais :

* Demandeur d’emploi
* Bénéficiaires du RSA (y compris RSA activité) pour sa propre pratique
* Etudiants non boursier
* Adulte handicapé (+ 30 ans) bénéficiaire de l’AAH.

Montant de l’aide : 50€

Demande à effectuer auprès du club à partir du mois de septembre 2022 et jusqu’au 22 novembre 2022

L’aide n’est pas à déduire du montant de l’inscription, il sera procédé au remboursement par le club sur présentation d’un justificatif (carte d’étudiant 2022/2023, justificatif RSA, attestation AAH)

L’aide Tous en club n’est pas cumulable avec l’aide Pass’Sport

**AIDE DE LA MAIRIE**

Qui sont concernés ? Les saint-mauriens :

* Bénéficiaires de l’ARS ou l’AEEH ou l’AAH

Montant de l’aide : 60€

Demande à effectuer auprès de la Mairie de Saint-Maur des Fossés, à partir du mois de septembre 2022, sur présentation d’une pièce d’identité, attestation d’inscription à la Stella Saint-Maur Handball, justificatif de domicile.

L’aide n’est pas à déduire du montant de l’inscription, il sera procédé au remboursement par le club sur présentation du coupon remis par la Mairie.

**FORFAIT LOISIRS JEUNES DE LA CAF**

Aide sous conditions à voir directement auprès de la CAF dont dépendent les éventuels intéressés